



Outre-Mer

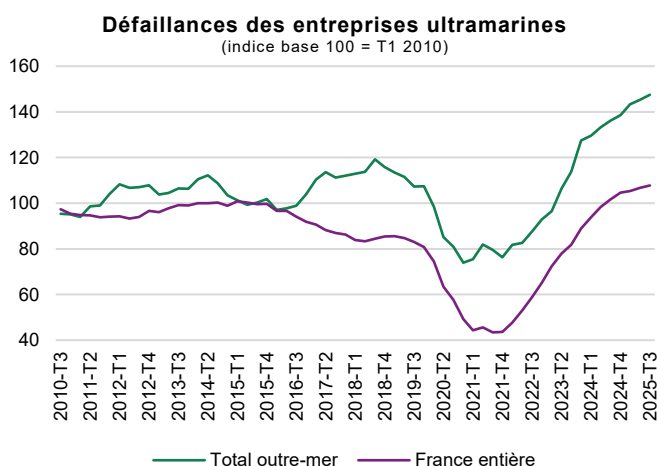
ENTREPRISES

Les défaillances d'entreprises dans les Outre-mer

3^e trimestre 2025

Le rythme de croissance des défaillances des entreprises ultramarines ralentit faiblement

Entre septembre 2024 et septembre 2025, on enregistre **2 687 redressements et liquidations judiciaires d'entreprises en Outre-mer**. La progression des défaillances continue de ralentir (+8,3 % sur un an, après +9 % au 2^e trimestre 2025), sur un rythme toutefois plus soutenu qu'en **France entière** où 68 227 jugements ont été prononcés sur la période (+6 %, après +8,6 %).



Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres. Dernier point : 3^e trimestre 2025.

Le nombre de défaillances recule dans la construction pour la première fois depuis quatre ans

La hausse du nombre de défaillances est portée par les secteurs des **conseils et services aux entreprises** (+20,9 % sur un an) et de **l'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages** (+17,8 %) qui comptabilisent environ un quart du total des procédures.

En repli pour la première fois en près de trois ans au trimestre précédent (-0,9 %), les défaillances des entreprises du secteur du **commerce** sont de nouveau en légère augmentation (+1,7 %).

À l'inverse, le nombre de défaillances dans la **construction** recule pour la première fois depuis quatre ans (-2,3 %), alors que le secteur comptabilise un quart des défaillances globales.

La progression des défaillances concerne tous les territoires ultramarins à l'exception de La Réunion et Mayotte

Les défaillances augmentent sensiblement en **Guadeloupe** (+31,4 % sur un an, après +30,4 % au 2^e trimestre 2025) et atteignent un nouveau point haut avec 444 défaillances. Elles progressent particulièrement dans les secteurs du conseil aux entreprises et du commerce.

En **Guyane**, le nombre de défaillances d'entreprises (152) est également orienté à la hausse (+133,8 %, après +125,5 %). Cette situation s'explique en partie par le fait que de nombreuses entreprises doivent faire face aux échéances de remboursements d'aides accordées dans le cadre de la crise sanitaire.

Le nombre de redressements et de liquidations judiciaires en **Nouvelle-Calédonie** augmente de 7,9 % sur un an après trois trimestres de recul. Avec 397 jugements prononcés sur un an, il retrouve le niveau atteint au début de l'année 2024. Le niveau des défaillances était en effet resté faible en raison des dispositifs d'aides, et de soutien à l'économie mis en place pour répondre à la crise de mai 2024 (fonds de solidarité, dispositif de chômage partiel spécifique, report du paiement des cotisations sociales et impôts directs, report d'échéances bancaires, extension de la maturité maximale des PGE Covid, prêts pour la reconstruction et restructuration de prêts bénéficiant de la garantie de la SOGEFOM).

En **Martinique**, la croissance des défaillances ralentit (+4,5 %, après +12,5 %). Elle porte essentiellement sur les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages.

En **Polynésie française**, le nombre de procédures (156) est de nouveau en augmentation (+4,7 % après -10,2 %), principalement dans l'hébergement-restauration et l'industrie, quand il recule dans le commerce.

À l'inverse, les défaillances reculent pour la première fois depuis trois ans à **La Réunion** (-2,7 % avec 1 046 procédures) et concernent la plupart des secteurs de l'économie.

C'est également le cas à **Mayotte** (-32,6 %) avec peu de défaillances en nombre (29).

Les défaillances d'entreprises par géographie

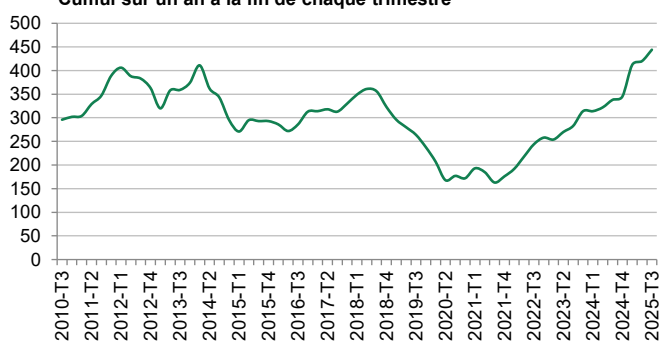
Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

Cumul sur un an à la fin du trimestre			
	3e trim. 2024	3e trim. 2025	Variation en %
Guadeloupe	338	444	+31,4 %
Martinique	443	463	+4,5 %
Guyane	65	152	+133,8 %
La Réunion	1 075	1 046	-2,7 %
Mayotte	43	29	-32,6 %
Nouvelle-Calédonie	368	397	+7,9 %
Polynésie française	149	156	+4,7 %
Ensemble outre-mer	2 482	2 687	+8,3 %
France entière	64 380	68 227	+6,0 %

Sources : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et Eden. Données disponibles en novembre 2025 - Calcul : IEDOM-IEOM

Guadeloupe

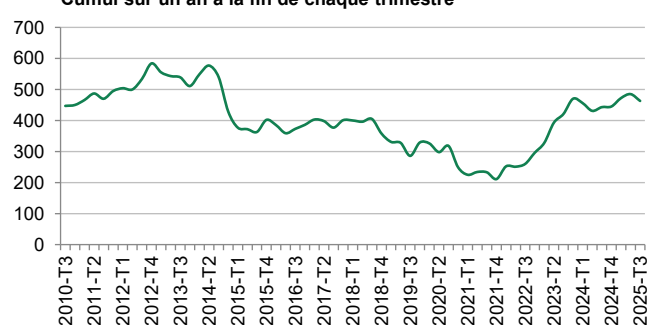
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre



Source : IEDOM - base Fiben

Martinique

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre



Source : IEDOM - base Fiben

Guyane

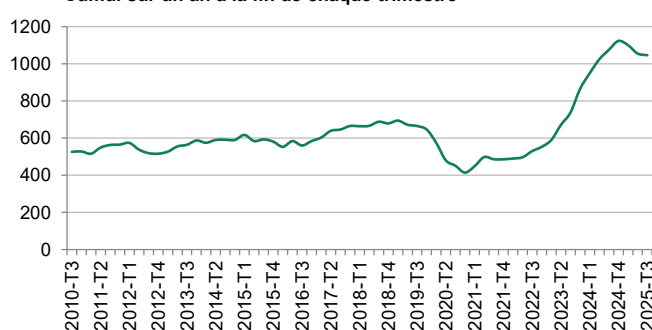
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre



Source : IEDOM - base Fiben

La Réunion

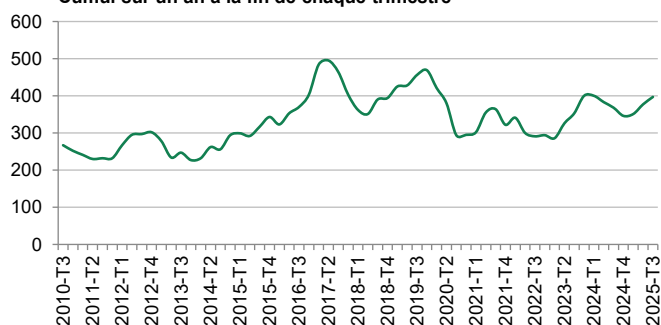
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre



Source : IEDOM - base Fiben

Nouvelle-Calédonie

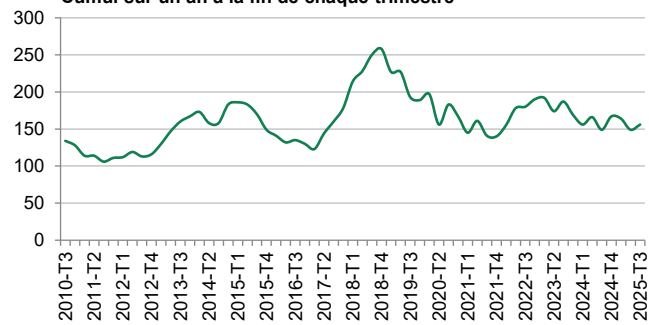
Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre



Source : IEOM - base Eden

Polynésie française

Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre



Source : IEOM - base Eden

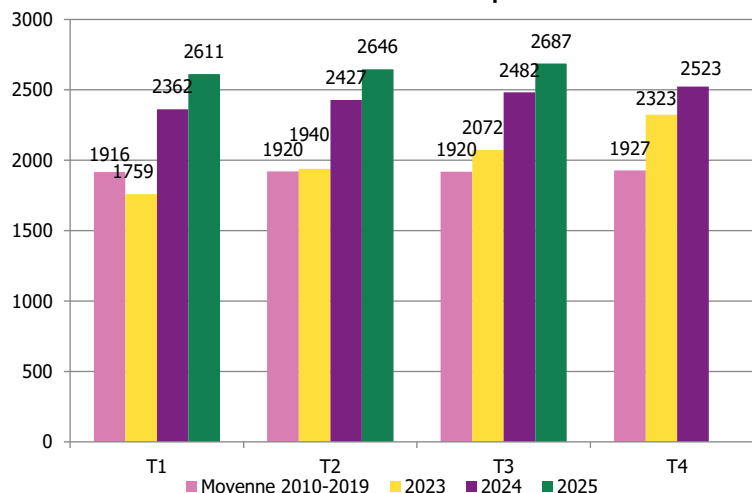
Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

	Cumul sur un an à la fin du trimestre					
	Ensemble outre-mer			France entière		
	3 ^e trim. 2024	3 ^e trim. 2025	Variation en %	3 ^e trim. 2024	3 ^e trim. 2025	Variation en %
Secteur d'activité						
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	49	44	-10,2 %	1 465	1 592	+8,7 %
Industrie (BE)	262	280	+6,9 %	4 185	4 379	+4,6 %
Construction (FZ)	644	629	-2,3 %	14 254	14 791	+3,8 %
Commerce, réparation automobile (G)	467	475	+1,7 %	13 648	13 784	+1,0 %
Transports et entreposage (H)	116	119	+2,6 %	2 852	3 136	+10,0 %
Hébergement et restauration (I)	226	290	+28,3 %	8 460	9 151	+8,2 %
Information et communication (JZ)	43	52	+20,9 %	1 912	2 092	+9,4 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	43	47	+9,3 %	1 639	1 606	-2,0 %
Activités immobilières (LZ)	56	63	+12,5 %	2 544	2 548	+0,2 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	306	370	+20,9 %	7 582	8 461	+11,6 %
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (P à S)	264	311	+17,8 %	5 754	6 567	+14,1 %
Ensemble	2 482	2 687	+8,3 %	64 380	68 227	+6,0 %

Sources : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et Eden. Données disponibles en novembre 2025 - Calcul : IEDOM-IEOM

**Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre
du nombre de défaillances des entreprises ultramarines**



Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Méthodologie

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et vice versa.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôture la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation, consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites

www.iedom.fr et www.ieom.fr

Directeur de la publication : I. Odonnat ■ Responsable de la rédaction : M. Aouriri

Rédaction : G.S. Ea ■ Éditeur : IEDOM-IEOM